

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-11-190 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

16-11-191 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2016, tel que rédigé.

16-11-192 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 17 octobre 2016;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 17 octobre 2016, tel que rédigé.

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES**

**Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,**

En vertu des dispositions de l'**article 955 du Code municipal**, le maire doit présenter son **rapport** sur la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget. C'est avec plaisir que je vous transmets les **états financiers** de l'exercice qui s'est terminé le **31 décembre 2015** ainsi qu'un **aperçu** des résultats d'exploitation pour l'année **2016**.

Les états financiers consolidés (incluant la Régie incendie Vallée du St-Maurice) de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015 indiquent que nous avons eu un **excédent de fonctionnement de 115 879 \$**. À la fin de l'année **2015 pour l'administration municipale seulement l'excédent accumulé était de 259 738 \$** et le **fonds local-réfection voies publiques de 4 762 \$**. Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L.

Les dépenses en **immobilisation** ont totalisées **164 271 \$ en 2015**. Celles-ci nous ont permis **d'asphalter un kilomètre** sur le chemin du Lac-Mékinac, **d'aménager le Parc du Presbytère** et celui près de l'église de **Grande-Anse** et finalement d'installer une **pancarte pour solliciter l'achat local**. Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons reçu des subventions comme le remboursement d'une partie de la **taxe d'accise sur l'essence (Canada et Québec)**, le **pacte rural (MRC de Mékinac)** et une aide de la **Fabrique de St-Joseph-de-Mékinac**.

L'année 2016 aura aussi été une année où nous aurons eu beaucoup de dépenses en investissement. En effet, nous avons - asphalté le dernier kilomètre avant le pont sur le chemin du Lac-Mékinac- fait l'acquisition d'une génératrice- remplacé toutes les anciennes fenêtres à l'intérieur de l'hôtel de ville- installé un système de climatisation- terminé l'aménagement paysager du Parc du Presbytère-fait l'acquisition de modules de jeux pour les enfants dans le parc du Jardin de Méki.

Pour 2016, le taux de **taxe foncière** a été fixé à **0,36 \$** et celui pour le service de la **Sûreté du Québec** à **0,09 \$** pour un total de **0,45 \$ du 100 \$ d'évaluation**, le **même depuis l'année 2010**. Pour **équilibrer** notre **budget** nous avons **affecté** un montant de **69 689 \$** de notre **surplus accumulé**. Nous prévoyons terminer l'année 2016 avec un **surplus**.

Pour se conformer à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, ce discours doit mentionner le montant **des rémunérations et des dépenses annuelles du conseil**. Pour l'année 2016, ils s'établissent comme suit :

	Rémunération imposable	Allocation non- imposable	Total
Maire	8 383 \$	4 192 \$	12 575 \$
Conseiller	2 794 \$	1 397 \$	4 191 \$

Je dois aussi, selon l'article 955 du Code municipal, faire état dans mon rapport **des contrats** qui ont été octroyés par la municipalité comportant une dépense de **plus de 25 000 \$** et ceux de **plus de 2 000 \$** chacun mais **totalisant plus de 25 000\$ par un même contractant**. En voici la liste pour la période de **novembre 2015 à octobre 2016** :

Plus de 25 000 \$

Ministre des Finances-Service de la Sûreté du Québec	117 011 \$
MRC de Mékinac (Service Cité-Propre inc.)-Collecte des ordures	67 670 \$
Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils- Déneigement des chemins du village de Saint-Joseph-de-Mékinac et des lacs Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres.	114 485 \$
Eurovia Construction – Asphaltage 1 km chemin du Lac-Mékinac	127 473 \$

Plus de 2 000 \$ chacun et totalisant plus de 25 000 \$ pour un même contractant

Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils
Travaux de voirie chemins :

Pont Passe-à-Groleau	Réparation pont	2 472 \$
Lac-du Missionnaire	Rechargement chaussée poussière de pierre	4 275 \$
	Rechargement chaussée concassé	6 021 \$
	Niveleuse	2 310 \$
Lac Mékinac	Remplacement de ponceau et empierrement fossés	5 645 \$
	Remplacement de ponceau	6 804 \$
	Nettoyage de fossés neige	2 430 \$
	Rechargement chaussée concassé	6 292 \$
	Rechargement chaussée concassé	6 627 \$
	Creusage de fossés et empierrement	4 255 \$

	Rechargement chaussée poussière de pierre côtes	5 040 \$
	Remplacement de 2 ponceaux	4 635 \$
	Remplacement d'un ponceau	4 377 \$
	Niveleuse	2 073 \$
	Préparation chemin	2 620 \$
	Débroussaillage	7 246 \$
Lac-aux-Sleighs	Remplacement ponceau	4 491 \$
	Niveleuse	2 500 \$
Lac du Missionnaire et Mékinac	Rechargement chaussée concassé	3 174 \$

La Corporation de développement durable Mékinac (**pont Mékinac**) nous a remis **une aide financière de 5 700 \$ en 2016.**

Pour ce qui est des travaux de voirie nous avons reçu en 2016 les subventions suivantes :

- **Le Programme d'aide à l'entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 52 381 \$.**
- **Le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports, une subvention de 6 000 \$ (pour 2016) et une autre de 10 000 \$ (2016-2018)**
- **Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 35 000 \$.**

Grâce à toutes ces subventions nous avons été en mesure de réaliser différents travaux de voirie tel que : **nivelage, rechargement de chaussée (concassé et poussière de pierre), creusage et débroussaillage de fossés, remplacement de ponceaux et réparations de chemins.** Ces travaux ont été faits sur les **chemins du Lac-Mékinac, du Lac-du-Missionnaire, du Lac-aux-Loutres, du lac Lemère et du Lac-aux-Sleighs.**

Nous attendons également du soutien de la part du programme d'aide à la restauration de traverses de cours d'eau pour le pont sur le chemin du Lac-Mékinac (Vis et bois 15 900 \$ + entrepreneur) et le pont sur le chemin de la Passe-à-Groseau (Main d'œuvre et machinerie 20 925 \$ + matériaux).

La municipalité a approuvé en octobre dernier le budget de la **régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui dessert 3 municipalités (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes- Piles).** **Pour une deuxième année consécutive, le directeur préventionniste monsieur Alain Beauséjour et les**

membres de son équipe ont présenté des réductions dans leurs prévisions budgétaires, ce qui a permis de diminuer nos quotes-parts en comparaison avec l'année précédente. **Pour 2017, le budget sera de 256 601 \$**, ce qui représente une **baisse de 11 288 \$**. La quote-part de la municipalité de Trois-Rives est d'environ 44 %.

Les services de **Premiers Répondants** et de **Protection civile** relèvent également de cette Régie et les quotes-parts pour ces services ont eux aussi diminués de façons importantes pour 2017.

En 2016, la municipalité a remis le **montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac**, ce qui représente un montant de **507 \$**. Les jeunes qui pratiquent un **sport de glace** et s'inscrivent à **l'aréna de la ville de St-Tite** peuvent bénéficier d'une aide car la municipalité participe **aux frais de glace**.

Un montant de **4 500 \$** a été remis à la **Coopérative de solidarité de Mékinac** comme **aide financière** pour une **cinquième année** sur un total possible de **10 ans** et un **montant supplémentaire**, équivalent à la **taxe foncière** de cet immeuble soit **1 074 \$** pour l'année en cours, pour une durée de **5 ans**, se terminant en **2016**. Nous avons pu constater que **l'année 2016** a particulièrement été **difficile** pour elle **financièrement** : bris d'équipement, taux d'intérêts élevés sur les emprunts, etc. En juin, la municipalité a donc appuyé la coopérative dans sa démarche de demande d'aide financière auprès de **la MRC de Mékinac** en autorisant **l'utilisation de l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire** pour un montant maximal de **4 000 \$**. Grâce à l'effort soutenu d'une équipe de bénévoles et à l'appui d'organismes, la **Coopérative de solidarité de Mékinac** a réussi à **passer au travers** et est toujours là pour offrir des services de proximité indispensables à la survie de notre village.

La municipalité, en collaboration avec l'organisme **Mis-Mek Communautaire**, **l'Association du lac Mékinac** et **la ville de La Tuque**, a procédé à **l'ensemencement d'ouananiches au lac Mékinac au coût de 5 750 \$**.

L'écocentre a été ouvert un samedi sur deux en 2016. Les citoyens ont pu profiter de ce service qui, ajouté à la **collecte des encombrants** au printemps, nous permet de prévenir les **dépôts d'ordures clandestins** sur le territoire de la municipalité.

Encore une année qui s'achève et il nous faut donc préparer les **prévisions budgétaires** pour la prochaine, **2017**. Notre mandat sera encore une fois de **maintenir la qualité des services et des infrastructures** municipales tout en respectant la **capacité de payer** de nos contribuables.

Je vous remercie de votre attention.

Lucien Mongrain, maire

16-11-193 **Dépôt du rapport du maire**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Trois-Rives.

16-11-194 **Demande de reconduction de l'entente autorisant la municipalité de Trois-Rives à entretenir certains chemins du domaine de l'État**

Considérant l'arrêté ministériel numéro AM 2011-015 signé par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, et monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et de la Faune qui a fait l'objet d'une publication dans la *Gazette officielle du Québec* le 18 mai 2011;

Considérant que l'entrée en vigueur de cet arrêté ministériel autorise la Municipalité de Trois-Rives à entretenir certains chemins relevant de la compétence du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, décrits dans l'annexe A de l'arrêté ministériel;

Considérant que cette autorisation a pris effet le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* et a cessé d'avoir effet le jour du cinquième anniversaire de cette prise d'effet;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de reconduire cette entente.

16-11-195 **Renouvellement du bail de location du terrain de l'écocentre**

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives proposait à la Société d'exploitation Forestière Nord-Joli inc., en juillet dernier, de reconduire le bail de location de terrain pour exploiter un écocentre dédié à la récupération/valorisation de matières résiduelles pour les années 2017-2018-2019, aux mêmes conditions, en ajoutant 2,5 % d'augmentation, ce qui porterait le prix du loyer à 3 075 \$ par année, plus taxes;

Considérant que ce bail permettait également à la Municipalité de prendre 700 tonnes de sable, annuellement, pour l'entretien des chemins municipaux de villégiature en hiver;

Considérant que la Société d'exploitation Forestière Nord-Joli inc. est d'accord pour le renouvellement de ce bail mais avec une augmentation de 2 % par année, ce qui le porterait à 3 060 \$ en 2017, 3 121,20 \$ en 2018 et 3 183,62 \$ en 2019;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives

accepte la proposition de la Société d'exploitation Forestière Nord-Joli inc., aux conditions précitées.

16-11-196

Demande de dérogation mineure de Marie-Josée Marineau – Immeuble du 3870, route 155

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Marie-Josée Marineau auprès de l'inspecteur municipal, visant à obtenir l'approbation de construire un bâtiment complémentaire qui porterait la superficie de l'ensemble des bâtiments secondaires de cet immeuble à 190.31 m²;

Considérant que cette superficie représente 4,41 % de la superficie totale du terrain et que le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives permet une superficie pour l'ensemble des bâtiments secondaires égale à 4% du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter puisque la dérogation est minime;

Considérant que la réalisation du projet ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la dérogation demandée.

16-11-197

Adoption du plan intermunicipal de mesures d'urgence

Considérant la volonté de la municipalité de Trois-Rives à travailler de concert avec les municipalités de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac en vue :

- d'éliminer certaines menaces ou tout au moins en réduire les effets en favorisant la mise sur pied de mesures préventives et la mise en commun de ressources;
- de préparer la municipalité à réagir promptement lors d'un sinistre;
- de contrôler et atténuer les effets d'un sinistre;
- de prévoir et planifier des secours de l'extérieur au cas où les moyens d'action de la municipalité soient dépassés;
- d'assurer le rétablissement le plus tôt possible.

Considérant que la municipalité de Trois-Rives s'est investie, au cours des dernières années, de concert avec les municipalités de Grandes-Piles et de Saint-Roch-de-Mékinac, regroupées par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice à la réalisation d'un plan intermunicipal de sécurité civile;

Considérant que ce plan intermunicipal de sécurité civile, commun aux municipalités de Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et de Trois-Rives, est aujourd'hui dûment complété;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives adopte le Plan intermunicipal de sécurité civile (PISC) du Réseau intermunicipal de sécurité civile (RISC) réunissant les municipalités regroupées au sein de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

16-11-198

Demande de cession d'une assiette d'ancien chemin public

Considérant que le décret 706-2015 du ministère des Transports officialise, entre autres, l'abandon d'une partie de l'ancienne route 155;

Considérant qu'en vertu du second aliéna de l'article 2 de la *Loi sur la voirie*, toute route qui ne relève pas du gouvernement, d'un de ses ministères ou d'un de ses organismes, est gérée conformément au chapitre I et à la section I du chapitre IX du titre II de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les sections de l'assiette de l'ancienne route 155 portant les numéros de lot 5 935 555 et 5 935 556 sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Guy Lahaie, sous la minute 20737 et portant le numéro de dossier 15896, ne sont plus utilisées pour la circulation routière;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives ne désire pas entretenir ces anciennes assiettes de chemin et veut les céder, afin d'éviter toute poursuite civile ou autre à cet égard;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que les sections de chemin abolies reviennent de droit au terrain duquel elles ont été détachées;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Cède et abandonne tous les droits, titres et intérêts auxquels la Municipalité de Trois-Rives pourrait prétendre dans ces sections de chemin, à Guy Rémillard, pour et en considération de 1 \$ et à charge par le cessionnaire d'acquitter les frais inhérents à cette transaction et les frais d'arpentage;
- Mandate le maire de la municipalité de Trois-Rives, Lucien Mongrain et la directrice générale, Nicole Léveillé, pour signer le contrat de vente de ces parties d'assiette d'ancien chemin public, devant un notaire.

16-11-199

Nomination de la coordonnatrice et du répondant de la bibliothèque municipale

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu de nommer respectivement répondante et coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'année 2017, Caroline Naud et Renée Grenier.

16-11-200 **Fête de Noël 2016 à la bibliothèque municipale**

Considérant que la responsable de la bibliothèque municipale, Renée Grenier, demande à la Municipalité de Trois-Rives de souligner la fête de Noël à la bibliothèque par un goûter et une contribution financière de 100 \$ pour l'achat de cadeaux aux abonnés;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives réponde favorablement à cette demande.

16-11-201 **Demande du Service des loisirs Mékinac inc. – Fête de Noël pour les enfants**

Considérant la demande d'Yvon Beaulieu, président du Service des loisirs Mékinac inc., à l'effet que la municipalité fournisse, comme par les années passées, un montant pour chaque enfant de Saint-Joseph-de-Mékinac, en guise de participation financière à l'organisation d'une fête de Noël;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise le versement de 10 \$ par enfant, qui sont au nombre de 15.

16-11-202 **Cadeaux pour les bénévoles de la municipalité de Trois-Rives**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 20 \$ aux bénévoles de la municipalité œuvrant au sein du comité de la bibliothèque et du comité consultatif d'urbanisme (CCU), aux pompiers et premiers répondants de Trois-Rives ainsi qu'à Michel Roy, qui compacte le papier dans les bacs de récupération, pour Noël 2016.

16-11-203 **Demande d'annulation d'un constat d'infraction**

Considérant que Goforest inc., entrepreneur forestier, demande l'annulation du constat d'infraction émis par l'inspecteur municipal le 17 octobre 2016, en rapport avec une coupe à blanc dans une zone de protection du couvert forestier;

Considérant les informations fournies dans cette demande dont celle, entre autres, du motif et de la date d'achat de ces lots versus celle d'entrée en vigueur du nouveau règlement de zonage 2016-03;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à la demande de Goforest inc.

16-11-204

Approbation des dépenses pour les travaux exécutés aux chemins municipaux

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu:

- Que le conseil municipal approuve les dépenses de 6 136,11 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Ninon Fortier, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Lise Roy Guillemette, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Hélène Bellemare, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal proclamés élus le 4 octobre et le 11 novembre 2013

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de Trois-Rives proclamés élus le 4 octobre et le 11 novembre 2013 sont déposées, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

16-11-205

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Dépôt des deux états comparatifs du second semestre

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs du second semestre de la municipalité de Trois-Rives, tel que prévus à l'article 176.4 du Code municipal (105.4 Loi sur les compétences municipales).

16-11-206

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu de témoigner de ce dépôt.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Bernard Guay, directeur à la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui nous informe avoir approuvé la proportion médiane (87 %) et le facteur comparatif (1.15) du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité pour l'exercice financier 2017.

Il souligne que l'année 2017 sera le troisième exercice d'application de notre rôle triennal et que la proportion médiane et le facteur comparatif du premier exercice doivent continuer d'être utilisés à certaines fins, notamment pour l'inscription au compte de taxes. Il nous rappelle donc que le résultat applicable à 2015 est 88 % pour la proportion médiane et 1.14 pour le facteur comparatif.

- De François Boucher, directeur régional à la Direction régionale de la Mauricie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui dit avoir bien reçu le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et nous en remercie.
- Du ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin, qui transmet une lettre à toutes les mairesses et à tous les maires du Québec pour solliciter leur collaboration à l'égard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel.

Il signale que la Loi sur le patrimoine culturel peut venir en aide aux villes et municipalités du Québec qui désirent protéger et mettre en valeur les éléments patrimoniaux qui sont situés sur leur territoire et que dans cet esprit de coopération, le Ministère aimerait être informé quand un immeuble d'intérêt patrimonial de notre territoire, qui ne possède pas de statut juridique, est mis en vente ou est susceptible d'être détruit.

Il dit que le Ministère apprécierait également si nous pouvions l'informer lorsqu'une église prévoit fermer ses portes ou encore lorsque sa démolition est envisagée.

- De Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la langue française, qui sollicite notre collaboration afin de soutenir les efforts du gouvernement visant à renforcer le visage français du Québec.

Il nous informe que le projet de règlement visant à assurer une présence du français dans l'affichage extérieur des marques de commerce entrera en vigueur le 24 novembre 2016 et que le succès de la mise en œuvre de ces nouvelles mesures gouvernementales en matière d'affichage repose sur la conciliation avec les normes municipales en vigueur dans ce domaine.

- De Catherine Fournier, directrice à la Direction de la prévention et de l'organisation policière, qui nous informe du montant estimé de 114 496 \$ pour l'année 2017, concernant la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec.

16-11-207

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 6 490,99 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 25 sept et du 2, 9, 16 et 23 octobre	5 181,21
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie octobre	600,00
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	480,22
Xerox Canada Ltée	Photocopies	109,76
Rabais Campus	Achat de revues bibliothèque (excédent)	1,10
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire	118,70

16-11-208

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

16-11-209

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 7 novembre 2016 totalisant 82 977,68 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 020,40
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	347,36
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	347,36
Caroline Naud	Rémunération et allocation	347,36
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	347,36
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	347,36
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	347,36

Lucien Mongrain	Frais de déplacement	178,56
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	205,20
Ninon Fortier	Frais de déplacement	49,92
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	32,40
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télébec ltée	Service téléphonique	107,84
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurance collective novembre	804,60
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,65
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Salaire hygiène du milieu	Gardien écocentre octobre et déplacement	218,07
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 6 ^e de 6 versements	2 000,00
Les Entreprises Crête (1993) inc	Poussière de pierre et concassé	1 620,32
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie et contrat entretien logiciel géomatique et entente inspecteur + déplacement	9 329,76
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie et ramassage de débris à l'écocentre	15 174,43
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures, levée et location des conteneurs 10 mois, conteneur écocentre 30 septembre	21 175,91
Fleuriste Marie-Paule	Condoléances excédent facture 996	6,89
Multi-Service Paul Guillemette	Entretien parc du Presbytère et débroussaillage maison Matawin	1 100,00
Nancy Parisella	Entretien plates-bandes hôtel de ville et Parc du Presbytère	750,00
Léopold Duplessis Ltée	Bois réparation pont chemin du Lac-Mékinac	14 843,27
Mun. de Lac-aux-Sables	Collecte ordures chalets Missionnaire Sud	3 230,00
P. St-Laurent	Remboursement trop payé	49,96
Acier Rayco	3 ponceaux et manchons	6 595,93
Signoplus	Pancartes et accessoires	285,26
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	566,65
Petite caisse	Poste, tourbe plates-bandes	151,15
Xerox Canada Ltée	Photocopies	164,01
Buroplus	Fournitures de bureau	295,96
Hydro-Québec	Éclairage public	496,25
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien et divers	23,94
Hydro-Québec	Électricité patinoire	99,74
Bernard Germain	Entretien parc près église Grande-Anse	200,00

Paiements pré-autorisés

SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite octobre	551,79
----------------------	-------------------------------------	--------

16-11-210

Clôture de la séance

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.